

## SITE

COMMUNE : Pré-d'Auge

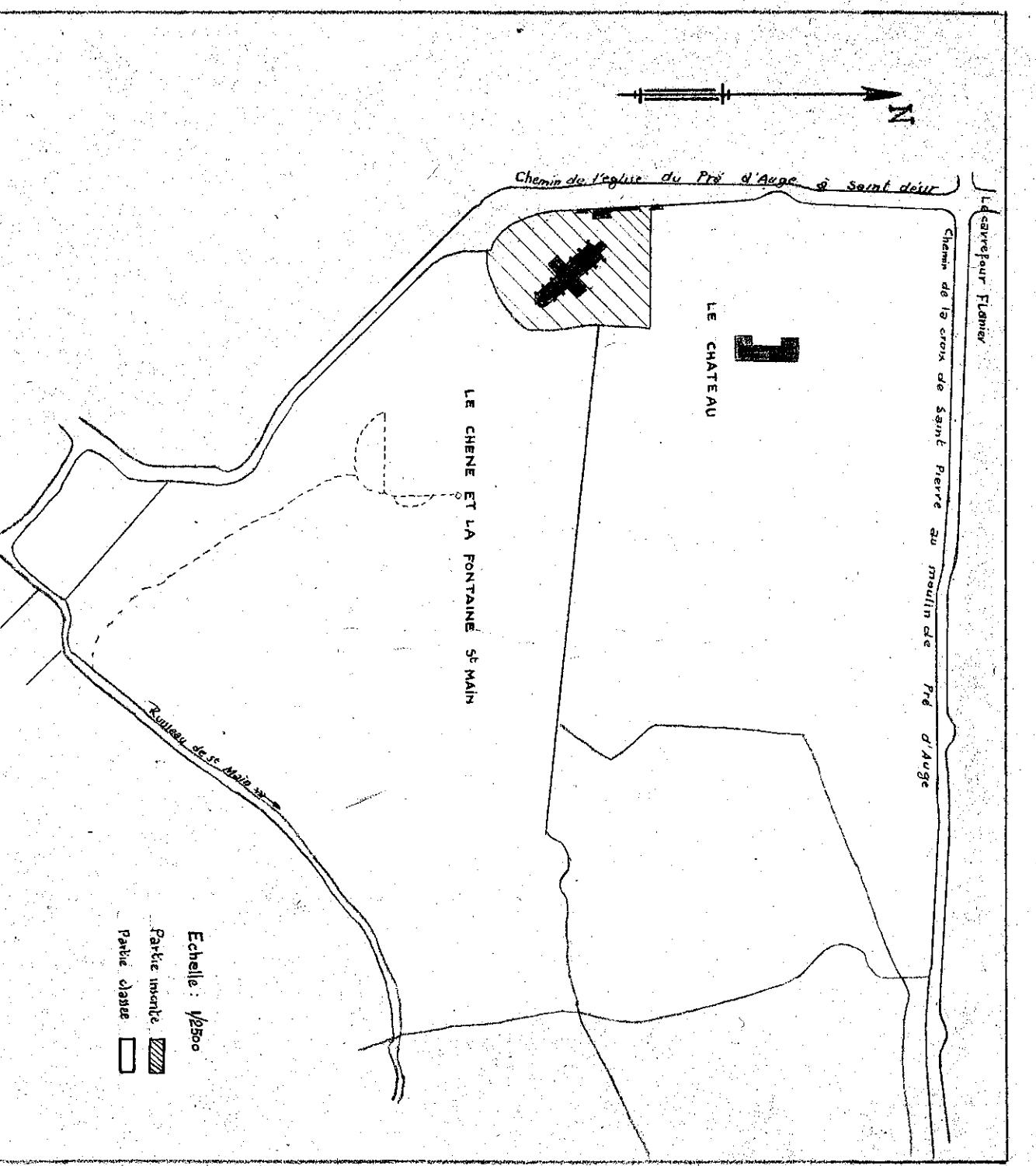
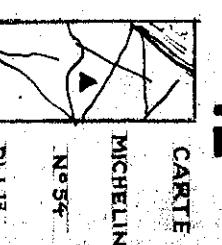
CANTON : Lisieux

ARRONDIST : Lisieux

CLASSEMENT

ET

INSCRIPTION



## ARRÈTÉS DU 7 JUIN 1943

L'ensemble constitué au Pré-d'Auge (Calvados) par le château, le Parc, le Chêne et la Fontaine de Saint-Méen, comprenant les parcelles cadastrales n° 117 à 120, 126 et 127 est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, léendaire ou pittoresque. En ce qui concerne les immeubles bâties, la mesure ne s'applique qu'aux façades, élévations et toitures.

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé au Pré-d'Auge (Calvados) par l'ensemble du château, comprenant les parcelles ca-

pour copie conforme,  
Le Chef du bureau des Monuments historiques  
et des sites :  
signé: L.HAUBOURG.

*L. Haubourg*